Image not found or type unknown

Rupture de période d'essai après un stage

Par **david551987**, le **17/12/2012** à **12:57**

Bonjour,

voici ma situation,

j'ai effectué un stage de 3mois1/2 dans une entreprise de la grande distribution lors de ma dernière année de mon bachelor commerce du 31/01/2011 au 20/05/2011.
A la suite de mon stage l'entreprise m'a embauché en CDI avec le statut cadre, le 20 juin 2011 avec une période d'essai de 6mois sec (c'est à dire qu'il n'y a pas eu de renouvellement de la période d'essai).

Le 14/11/11 l'entreprise a décidé de mettre fin a ma période d'essai me donnant 1 mois de préavis qui c'est terminé le 14/12/11 c'est a dire 6 jours avant la fin de ma période d'essai fixé au 20/12/11.

Après 12 kilos de perdu lors de mon passage dans cette entreprise, épuisé physiquement et mentalement, j'ai eu beaucoup de mal a retrouvé du travail car la motivation n'était plus là. Il m'est arrivé de dépasser les 100h de travail par semaine.

Je voulais savoir si l'employeur était dans son droit de mettre fin a ma période d'essai après 8 mois 1/2 passé dans son entreprise?

Et pensez vous qu'il vaille la peine de saisir le Conseil des Prud'homme?

Merci beaucoup pour vos réponse

Par **Paul PERUISSET**, le **17/12/2012** à **17:15**

Bonjour,

La période d'essai pr"vue dans votre contrat est illégale puisqu'elle est limitée initialement à 4 mois (renouvelable 4 mois).

Sur ce point, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'hommes.

Concernant le temps de travail (plus de 100 heures semaine ?) il vous faudrait le prouver (ou à tout le moins apporter des éléments de preuves)

Cordialement,
Paul PERUISSET

Par **P.M.**, le **19/12/2012** à **13:32**

Bonjour,
En plus, si le stage était en rapport avec le poste occupé, sa durée aurait dû être déduite de la période d'essai et l'employeur aurait dû vous payer un délai de prévenance d'un mois...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés